

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE416

présenté par
M. Giraud et Mme Dubié

ARTICLE 4

A l'alinéa 8, après le mot :

« publication »

insérer les mots :

« et l'actualisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au CRESS d'actualiser la publication de la liste des entreprises de l'ESS.